

Direction principale des services-clients de renseignements

## PAR COURRIEL

Québec, le 17 octobre 2023

Objet : Demande d'accès n° 2023-09-036 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 18 septembre dernier, concernant les copies des rapports d'inspection en lien avec l'avis de non-conformité du 7 septembre 2023 et tous les rapports en lien avec le barrage x0004983 au cours de l'année 2023.

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

01- Rapport terrain X0004983\_14 juin 2023\_5 pages;

02- X0004983 Annexe photo2023 1 page:

03- X0004983 Carte 1 Superficie du réservoir 1page;

04- X0004983 Carte 2 Site hydrique 1 page;

05- X0004983 Carte 3 Développement en aval 1 page;

06-X0004983 Compte rendu d'appel 16 août 2023 1 page;

07- ANC DOC180923-18092023100350 7 septembre 2023 8 pages.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Rosanna Aquino, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel <u>rosanna.aquino@environnement.gouv.qc.ca</u>, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Édifice Marie-Guyart, 29º étage 675, boul. René-Lévesque Est, boîte 13 Québec (Québec) G1R 5V7 Téléphone : 418 521-3858

Courriel : <a href="mailto:acces@environnement.gouv.qc.ca">acces@environnement.gouv.qc.ca</a>
Site Web : <a href="mailto:www.environnement.gouv.qc.ca">www.environnement.gouv.qc.ca</a>



Direction principale des services-clients de renseignements

Pour le directeur,

# ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 8

Édifice Marie-Guyart, 29º étage 675, boul. René-Lévesque Est, boîte 13 Québec (Québec) G1R 5V7 Téléphone : 418 521-3858

Courriel : <a href="mailto:acces@environnement.gouv.qc.ca">acces@environnement.gouv.qc.ca</a>
Site Web : <a href="mailto:www.environnement.gouv.qc.ca">www.environnement.gouv.qc.ca</a>

# RAPPORT DE VÉRIFICATION TERRAIN

# Type d'intervention : PT4 - Faible contenance & petit barrage

Direction de la sécurité des barrages

1. Identification									
Date de l'intervention :	2023	-06-14	Houro	d'arrivée : 1	3430	1	Ц	leure de départ	· 14b00
Date de la rencontre :	SO SO	-00-14				ue : Nuage 1			. 141103
		ey Lamy, i			ogiqi	de . Nuage i	10	<u> </u>	
Effectuée par :				<del>e</del> ère en contr	âla.				
Effectuée par :	isabe	elle Glibert	, conseiii	ere en contr	oie				
2. Barrage/Lieu conce	erné								
Numéro de barrage/lieu : X0004983									
Catégorie de barrage :		Faible cor		Dar	ticula	rité : Aucu	ına		
Categorie de barrage .		i aibie coi	iteriarice	Fai	licuia	inie.   Aucu	IIIC	•	
3. Demande									
Provenance :	Ir	nterne (DS	B)						
Objectif de l'intervention				intien du rép	ertoi	re et activité d	de	détection	
		10	,						
4. Intervenant(s) reno	ontré	(s) / conta	acté(s)						□S/O
Nom : Mathieu Gagné hygiène du milie					t	Implication		Autre: Personne le dossier du ba	
Nom: Cliquez ou appu						Implication		Choisissez un é	
Nom: Cliquez ou appu	•					Implication		Choisissez un é	
enquez ou appe	1 9 0 2 10	i pour circ	ici da te	Acc.			- 1	C11013133C2 011 C	iciriciic.
5. Photo/croquis/mes	ure								
Photo/vidéo :		⊠Oui	□Non	Nombre :	42		Pa	age annexée :	⊠Oui □Non
Croquis:		□Oui [	⊠Non	Nombre :	SO		Pa	age annexée :	□Oui ⊠Non
Appareil photo :						ur orange, 20		ŭ	
Annexe:		⊠Oui [						ie du réservoir (l	ha)
Autore :		\(\times \text{Out } \)		-Carte 1 :			псі	ie du reservoir (i	iia)
						iyanque loppement er	n a	wal	
						d'appel du 1			
Hauteur du barrage mes	uróo :	□ Oui [	√ Non	Choisisse			U a	30ut 2023	
Tradicul du barrage mes	uice .		AINOH	CHOISISSE	Z uii	Cicinent			
6. Mise en contexte									
U. WIISE EN CONCEALE									
Dans le cadre du programme terrain, le barrage X0004983 a été ciblé pour la mise à jour du répertoire ainsi que									
le contrôle des obligations règlementaires.									
7. Travaux autorisés/déclarés ⊠S/O									
7. Havaux autorises/decidles									
8. Dispositions règlementaires ⊠S/O				⊠S/O					
9. Résumé de l'interv	entior	n et const	ats						
a. Resume de l'interv	GHUOI	i et consi	.ลเจ						

# RAPPORT DE VÉRIFICATION TERRAIN

Le barrage est accessible par le Chemin du paysan en voiture ensuite un sentier pédestre est présent jusqu'au barrage X0004983 (coordonnée GPS du sentier pédestre: N45°56'28.9", W074°11'28.6").

Les éléments contenus dans la fiche technique sont vérifiés.

Direction de la sécurité des barrages

Selon la fiche technique du barrage, l'appareil d'évacuation est un déversoir fixe en enrochement d'une longueur de 2 mètres. Arrivés sur les lieux, l'équipe constate de nouvelles conduites en polyéthylène haute densité (PEHD) sur la structure (voir annexe photo : images 1-2-4-5-6-9). Celles-ci sont situées en haut de la crête. Les conduites sont divisées en 2 sections, séparés par un remblai de terre situé à la partie centrale de l'ouvrage avec présence de végétations.

Le site est propice aux castors. Lors du recensement de 1998, la présence d'un barrage de castors a été observé. Lors de la visite, l'équipe de la DSB constate la présence de grillage afin d'empêcher les castors d'accéder aux conduites dans les deux sections du barrage.

À la droite du remblai de terre de la partie centrale, deux conduites de longueur approximative de 10 m et d'une ouverture d'environ 10-15 cm sont présentes. Il y a un grillage qui recouvre les conduites, de l'amont jusqu'à l'aval. Au-dessus du grillage, il y a une passerelle en bois qui donne accès au sentier pédestre de l'autre côté de l'ouvrage (voir images 6-7-9).

Nous observons, à gauche du remblai de terre de la partie centrale, une conduite en PEHD d'une longueur approximative de 20 m et d'une ouverture d'environ 30-40 cm. À l'amont de la conduite, il y a un grillage et l'eau circule bien (voir images 13-14). La conduite est installée en haut de la crête et le sentier pédestre passe directement sur la conduite. La crête et la conduite sont susceptibles d'être endommagées puisqu'elles sont exposées (voir images 8-10-11-12).

Le niveau d'eau du lac est pratiquement à la même hauteur que la digue du barrage au moment de la visite. Nous observons qu'il y a des signes de déversement en crête, soit de l'érosion sur la crête des deux sections d'évacuations. La crête est érodée au pourtour des conduites sur toute la largeur de la digue ainsi qu'au talus aval. Il y a présence de débris ligneux en aval dans les deux sections d'évacuations. De plus, la crête est non-uniforme, ce qui pourrait affaiblir davantage le barrage en cas d'une nouvelle surverse (voir images 10-12-14-15).

Sur la base des observations faites lors de cette vérification, la Direction de la sécurité des barrages est d'avis que le barrage X0004983 n'est pas maintenu dans un bon état de fonctionnement. Également, un quartier résidentiel est présent à environ 800m en aval du barrage. De plus, à environ 200m en aval du barrage, un nouveau quartier résidentiel est en développement (voir carte 3). Une rupture de ce barrage serait donc susceptible de compromettre la sécurité de personnes ou de biens. L'ensemble de ces observations indiquent une non-conformité à l'article 2.1 de la Loi sur la sécurité des barrages.

Éléments observés à mettre à jour dans la fiche technique :

## Section 1 de la fiche technique

- Changement de la photo P1 au répertoire
- Ajouter dans remarques : Accessible en voiture ensuite petit sentier (coordonnée GPS du sentier: N45°56'28.9", W074°11'28.6")

## Section 3 de la fiche technique

- Superficie du réservoir (ha) : changer pour 10.85
- Site hydrique : changer pour pourtour d'un lac
- Capacité de la retenue (m³) : changer pour 184 450

# RAPPORT DE VÉRIFICATION TERRAIN

### Section 4 de la fiche technique

#### État(s) observé(s) :

- Enlever : Percolation (non-observé)

Direction de la sécurité des barrages

- Présence de végétation généralisée

### Section 5 de la fiche technique

- Type d'appareil d'évacuation changer pour conduite en polyéthylène haute densité
- Changer le nombre pour 2
- Dimension #1 (aile gauche): une conduite (PEHD) d'environ 20 m de longueur avec une ouverture d'environ 30-40 cm
- Dimension #2 (aile droite): deux conduites (PEHD) d'environ 10 m de longueur avec des ouvertures d'environ 10-15 cm

			. , ,		, ,	
1(	) (	JOINT.	le/Warit	icatione	raalicae	au bureau
	J	alcu	13/ V G I I I	เบลเเบเเอ	i canaca	au Duicau

□S/O

### Dossier du barrage

- Le propriétaire est la Ville de Sainte-Adèle depuis 1999, une recherche de titre est à prévoir pour s'assurer que le propriétaire n'a pas changé.

# Google Earth Pro

- La superficie du réservoir a été estimée à l'aide du logiciel Google Earth Pro approximativement 10.85 ha. Alors que la superficie figurant à la fiche technique est de 5.00 ha. (Voir carte 1)

#### Atlas géomatique du MELCCFP

- Site hydrique : pourtour d'un lac (voir carte 2)
- Nouveau développement résidentiel en aval du barrage (voir carte 3)

### Calcul de la capacité de retenue en lac

 Calcul de la capacité de retenue avec la nouvelle donnée de superficie du réservoir estimée avec Google Earth Pro : 10.85 ha x 10 000 x 1.7 m = 184 450 m³

### Catégorie administrative

- Étant donné la hauteur de barrage de 2.2 m et une capacité de retenue de 184 450 m³, le barrage demeure de catégorie administrative « faible contenance »

Discussion avec M. Gagné: la ville n'était pas au courant que le barrage leur appartenait. Aucune inspection n'a été réalisés sur le barrage à sa connaissance et aucun entretient n'était prévu (voir compte rendu d'appel du 16 août 2023).

11.	Recherche de titre/validation		□S/O
Recommandation de recherche de titre à faire :		⊠Oui □Non	

Ministère
de l'Environnement,
de la Lutte contre
les changements
climatiques, de la Faune
et des Parcs

Québec 
Direction de la sécurité des barrages

# RAPPORT DE VÉRIFICATION TERRAIN

12.	Recommandations techniques/administratives	□S/O			
<ul> <li>Recherche de titre</li> <li>Mettre la fiche technique du barrage à jour suite aux constats réalisées lors de la visite</li> <li>Transmettre une lettre aux propriétaires en incluant la fiche technique mise à jour accompagnée de l'info-barrage</li> </ul>					
13.	Manquement(s) constaté(s)	□S/O			
Éva	aluation de la gravité des manquements constatés				
	Manquement : Défaut de maintenir en bon état de fonctionnement Référence légale (article) : 2.1 Nature du manquement : Sécurité Catégorie administrative du barrage : Faible contenance Niveau des conséquences du barrage : Minimal  Explication : Le niveau du lac est à la même hauteur de la digue du barrage. Il y a des signes de déversement en crête causant de l'érosion au talus aval et à la crête et au pourtour des deux sections avec conduite. La crête est non-uniforme. Un sentier pédestre passe sur une conduite installée en haut de crête. La crête et la conduite sont susceptibles d'être endommagées puisqu'elles sont exposées. En aval du barrage X0004983, un quartier résidentiel est présent à environ 800m en aval du barrage. Également, un nouveau quartier est en développement à une distance approximative de 200 mètres en aval du barrage (voir carte 3).	Degré de gravité évalué : Mineur Gravité objective du manquement : B			
14.	Facteurs aggravants	⊠S/O			
Un manquement ou des manquements de même nature ou de même gravité objective ou supérieure ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.					
	Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifiés par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité ou supérieure dans les cinq dernières années.				
	<ul> <li>☐ Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.</li> <li>☐ Autre facteur aggravant à considérer : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</li> </ul>				
199					
15.	Facteurs atténuants	⊠S/O			
	Le manquement en cause est fortuit ou accidentel.				
	Le contrevenant avait mis en place des mesures raisonnables de prévention				
	et le manquement est survenu à la suite d'une défaillance ou d'un bris exceptionnel.  Le contrevenant au moment de la constatation du manquement avait déjà pris des mesures pour corriger la situation.				
	Autre facteur atténuant à considérer : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du	u texte.			

# RAPPORT DE VÉRIFICATION TERRAIN

	Dire	ection de la sécurité des barrages			
16.	Recomma	andations en lien avec les manquements	constatés		□S/O
Je re	commande (	que le traitement à apporter soit le suivant : N	/lineur		
0010	oommando (	que le traitement à apporter delt le carvaint : le	,,,,,,		
-	<ul> <li>Nous recommandons de transmettre un avis de non-conformité au propriétaire selon l'article 2.1 al.1 de la Loi sur la sécurité des barrages.</li> </ul>				
-	<ul> <li>De plus, conformément à la directive sur le traitement des manquements, nous recommandons d'effectuer un suivi de manquement selon les mesures correctives qui seront mises en place afin de s'assurer du retour à la conformité.</li> </ul>				
-	Fermer I'	intervention			
Signa	ature des ei	mployés: Audry Lanz	et		
		Numéro o	de l'interventi	on SAGO :	301 688 347
Date	du rappor	t*: 2023-09-06 Numéro de suivi d	le l'intervention	on terrain :	2 305 171 317
Section réservé division des interventions et du soutien technique  17. Vérification des constats terrain effectués en lien avec l'état de fonctionnement et la sécurité					
des personnes ou de biens (LSB art. 2.1) □S/O					
Appro	ouvé par :	Vincent Duchesne	Fonction :	Ingénieur, chef	de division
Signa	ature :	Vaint Dulin	Date : 2023-		
Comr	Sur la base des informations mises à sa disposition, le signataire est d'avis que le barrage présente des désordres qui démontrent qu'il n'est pas maintenu dans un état de bon fonctionnement tel qu'il n'est pas susceptible de compromettre la sécurité de personnes ou de biens. Le propriétaire est en manguement en vertu de l'article 2.1. Les démarches				

Ce rapport est produit dans le contexte de vérifications réalisées pour l'application de la Loi et du règlement sur la sécurité des barrages. Il ne doit en aucun temps être considéré comme un rapport d'inspection d'un ouvrage au sens de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs ou de l'article 42 du règlement sur la sécurité des barrages.

le propriétaire remédie à la situation.

administratives appropriés doivent être entamées par la division du suivi et contrôle afin que

Ce rapport a été produit par la Direction de la sécurité des barrages (DSB) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et à son usage exclusif. La qualité des informations contenues dans le présent document est basée sur les informations disponibles lors de la rédaction de celui-ci, sur les données fournies par des sources extérieures et sur des hypothèses énoncées dans le rapport. Toute utilisation ou copie de ce rapport en partie ou en totalité par une tierce partie ne peut se faire sans le consentement préalable de la DSB.



2023.06, 14/13:33

X0004983\_2023-06-14 (2).JPG Image 1. Vue de l'aval gauche

X0004983\_2023-06-14 (4).JPG Image 2. Vue de l'aval gauche





X0004983\_2023-06-14 (5).JPG Image 3. Vue de l'amont

X0004983\_2023-06-14 (7).JPG Image 4. Vue de la crête et de l'amont (nouvelle conduite aile gauche)





X0004983\_2023-06-14 (8).JPG Image 5. Vue de la digue en terre et roche (aile gauche)

X0004983\_2023-06-14 (10).JPG Image 6. Grillage des anciennes conduites (aile droite) et la passerelle





X0004983\_2023-06-14 (12).JPG Image 7. Grillage des anciennes conduites (aile droite), vue de l'aval

X0004983\_2023-06-14 (13).JPG Image 8. Vue de l'aile gauche en amont





X0004983\_2023-06-14 (19).JPG Image 9. Début du grillage à l'amont des anciennes conduites

X0004983\_2023-06-14 (20).JPG Image 10. Vue de la crête aile gauche (accès au sentier)





X0004983\_2023-06-14 (27).JPG Image 11. Indicateur du sentier pédestre (à l'aile droite du barrage)

X0004983\_2023-06-14 (28).JPG Image 12. Vue de la digue en terre (aile droite) et du sentier en amont. Érosion de la crête.

# **Annexe photo** Barrage X0004983

Date de la vérification terrain: 2023-06-14



X0004983\_2023-06-14 (33).JPG Image 13. Conduite de l'aile gauche, vue de l'aval



X0004983\_2023-06-14 (34).JPG Image 14. Conduite de l'aile gauche, vue de l'amont. Érosion de la crête.



X0004983\_2023-06-14 (35).JPG Image 15. Vue du remblai de terre entre les deux sections



X0004983\_2023-06-14 (37).JPG Image 16. Vue de l'aval droite

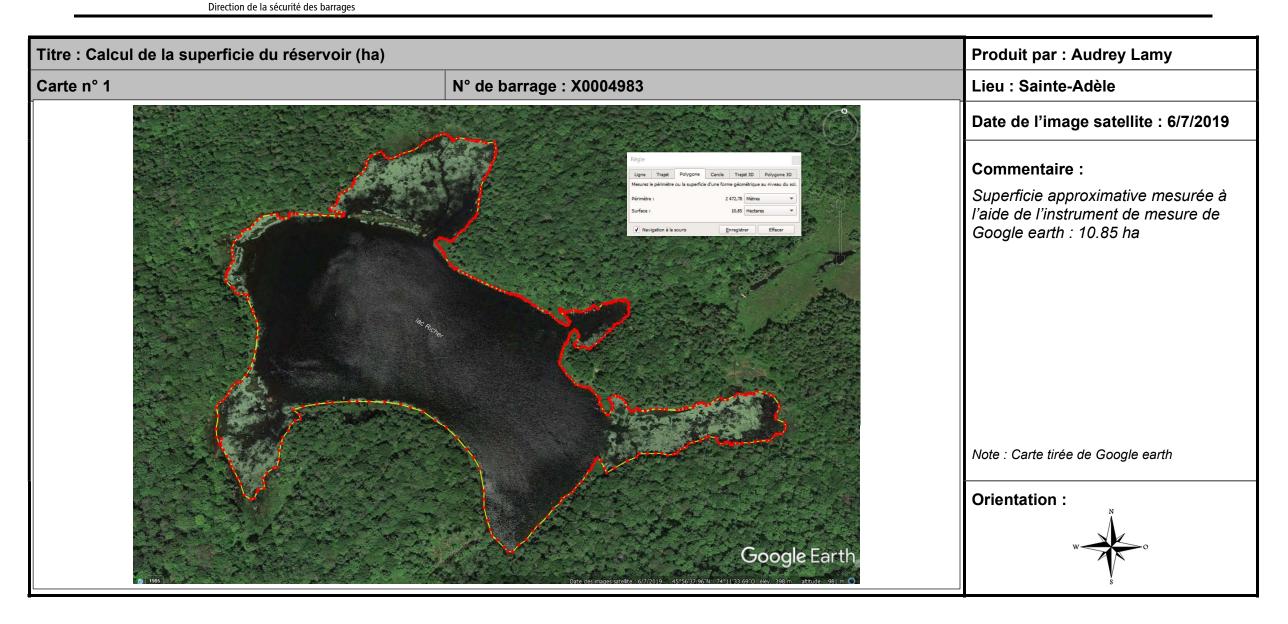


X0004983\_2023-06-14 (39).JPG Image 17. Vue de l'aval gauche

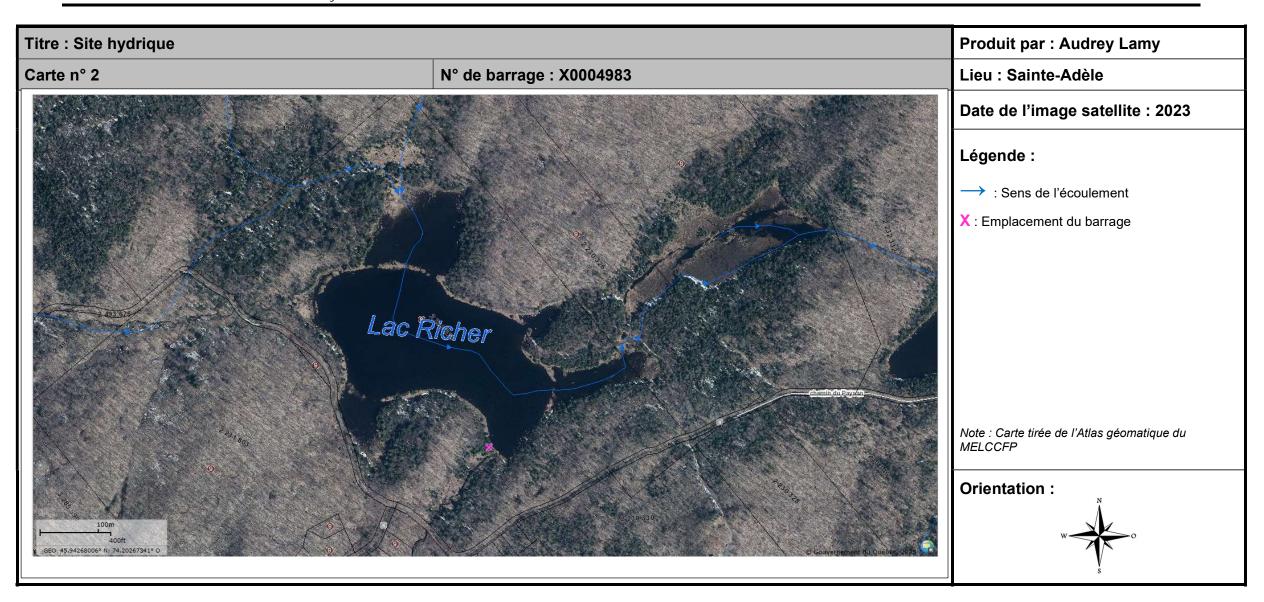


X0004983\_2023-06-14 (40).JPG Image 18. Vue de l'aval droite des anciennes conduites

# **ANNEXE CARTOGRAPHIQUE**

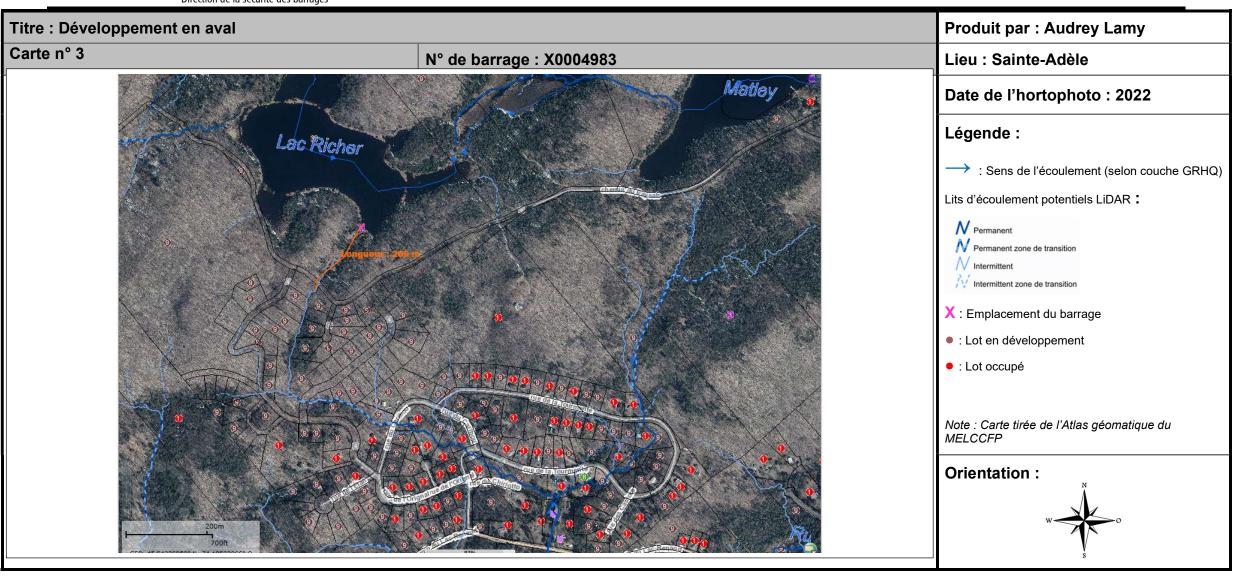


Direction de la sécurité des barrages



Direction de la sécurité des barrages

# **ANNEXE CARTOGRAPHIQUE**



Rédigé par : Audrey Lamy

Signature

# **COMPTE RENDU ET SUIVI DE CONVERSATION**

	X0004983			
	Ville de Sainte- <i>F</i> Nur	Adèle néro de barrage		
DATE DE LA CONVERSATION				
16 août 2023 14h55	☐ Plainte	LA CONVERSATION		
Année – Mois - Jour Heure	Assistance technique Décision ou entente sur un dos	sier en traitement		
	Autres demandes d'information			
TYPE DE CONVERSATION :	Téléphonique	Entrevue		
INITIATEUR DE LA DÉMARCHE :	Client(e)	Direction sécurité des barrages		
IDENTIFICATION DU CLIENT				
Interlocuteur(trice) : Mathieu Gagné				
, ,	rvices techniques et hygiène du milieu			
Représentant(e) : Ville de Sainte-A	dèle			
No de téléphone : 450-229-2921 pos	ste 3262 No de télécopieur : 450	-229-4179		
Lo 45 and 1000 h 40500 h 1 h 1 h 2 h 1 h 2 h 1 h 2 h 1 h 1 h 2 h 1 h 1	at Andrew Lawrence and transfer to select the	la Villa da Cainta Adèla II alia		
Le 15 août 2023 à 13h30, Isabelle Gilbert décrochée, donc un message a été laissé		a Ville de Sainte-Adèle. Il n'y a personne qui a		
Le 16 août 2023 à 14h55, M. Mathieu Ga conversation.	agné contact M. Isabelle Gilbert par té	éphone. Audrey Lamy est présente durant la		
-M. Mathieu Gagné mentionne qu'il est le	Directeur des services techniques et h	ygiène du milieu pour la ville de Sainte-Adèle.		
-lsabelle Gilbert explique que nous le cor à la suite de notre visite.	ntactons afin d'avoir des informations d	concernant le barrage X0004983 au Lac Richer		
-M. Mathieu Gagné mentionne qu'il ne sa	vait pas qu'il était propriétaire du barra	ge.		
-lsabelle Gilbert lui explique le rôle de la DSB et de la nouvelle réglementation depuis mai 2022. Elle lui fait part de son inquiétude sur l'état du barrage, puisqu'il semble avoir un nouveau développement résidentiel en aval vis-à-vis l'état constaté du barrage actuel.				
-M. Mathieu Gagné indique qu'il est en poste depuis octobre 2022. Il nous mentionne qu'il va nous rappeler la semaine prochaine puisqu'il veut faire des vérifications de son côté.				
Fin de la discussion.				
SUIVI Référer à un tiers : Attendre action du client : M. I Exiger demande écrite : Autres (expliquez) :	Mathieu Gagné va nous recontacter da	ns la semaine prochaine		
RECOMMANDATIONS				

le 16 août 2023



Direction de la sécurité des barrages

Le 7 septembre 2023

# **AVIS DE NON-CONFORMITÉ**

Monsieur Mathieu Gagné Directeur du service technique et hygiène du milieu Ville de Sainte-Adèle 1381, boulevard de Sainte-Adèle Sainte-Adèle (Québec) J8B 1A3

N°/Barrage : X0004983

Nº/Réf.

: 402274317

Objet:

Défaut de maintenir en bon état de fonctionnement le barrage X0004983 situé

sur le lac Richer, sur le territoire de la ville de Sainte-Adèle

Loi sur la sécurité des barrages

Monsieur.

À la suite d'une vérification terrain effectuée le 14 juin 2023 par des représentantes dûment autorisées de la Direction de la sécurité des barrages du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le manquement suivant a été constaté :

Ne pas avoir maintenu un barrage de catégorie « faible contenance » dans un état de fonctionnement tel qu'il n'est pas susceptible de compromettre la sécurité des personnes ou de biens à savoir le bon fonctionnement de l'évacuateur ainsi que l'entretien de la structure.

Loi sur la sécurité des barrages, article 2.1 al.1

## Correctifs ou mesures à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Compte tenu du manquement constaté, vous devez prendre les mesures suivantes et nous en tenir informés :

- Mandater un ingénieur pour effectuer l'inspection du barrage et évaluer les mesures de mitigations requises.
- Mettre en place les mesures recommandées par l'ingénieur.

Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

## Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur certaines mesures permettant d'appliquer les lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages (LMA) ou aux lois concernées par celle-ci. En vertu de l'article 21 de la LMA, cette sanction serait de :

5 000 \$ - Loi sur la sécurité des barrages, article 2.1 al.1

Par ailleurs, il est important de souligner qu'un propriétaire d'un barrage demeure responsable civilement de tout dommage que pourrait engendrer la gestion ou la rupture de son ouvrage.

#### Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Isabelle Gilbert au 581 998-6197 ou à l'adresse courriel : isabelle.gilbert@environnement.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse: https://www.cehq.gouv.gc.ca/securite-barrages/index.htm.

SO/AL/gc

p. j. Fiche technique Info-Barrages

Sylvie Otis, analyste

Chef - Division du suivi et du contrôle



# Fiche technique d'un barrage

Direction de la sécurité des barrages

Numéro du barrage:

X0004983

#### **SECTION 1 - LOCALISATION DU BARRAGE**

Nom du barrage:

Richer, Barrage

Remarques:

Nom du réservoir:

RICHER

Territoire(s):

Aménagement(s):

Municipalité(s)

77022 Sainte-Adèle

Cadastre

Morin, Canton de

Cadastre du Québec

2230327

Désignation primitive

Carte topographique

Type canton Nom

Morin

Échelle

Numéro

31G16

Type

Lac

Feuillet

Nom

18

Nord (Y) 5087948.850

Coordonnées UTM NAD 83

562600.722

Rang/Bloc

M.R.C.

Rang

Les Pays-d'en-Haut

Est (X)

Latitude 45° 56' 32.150"

Longitude 74° 11' 32.580"

Hydrographie

Bassin 04010000 Bassin 04300000 Cours d'eau

04010154

Numéro

57336 Richer, Lac

Nord, Rivière du Outaouais, Rivière des

Trib.45D.56M.10S.-74D.11M.10S.

Zone

Numéro 04300000 04300000 04300000

04300000

Outaouais, Rivière des Outaouais, Rivière des Outaouais, Rivière des

Outaouais, Rivière des



Région(s) administrative(s)

Laurentides

Lot P16-A

Lot/Bloc

Coordonnées degrés, minutes, secondes NAD 83

Nom bassin primaire



# Fiche technique d'un barrage

Direction de la sécurité des barrages

Numéro du barrage:

X0004983

### SECTION 2 - PROPRIÉTAIRE

Intervenant:

Y2010804

Nom:

Ville de Sainte-Adèle

Adresse:

1381, boulevard de Sainte-Adèle

Sainte-Adèle (Québec)

Code Postal: J8B1A3

Autre pays:

Personne contact propriétaire

Nom:

Girard, Pier-Luc

Fonction: Directeur adjoint - Services T

Courriel: plgirard@ville.sainte-adele.qc.ca

450-229-2921 Téléphone:

Poste: 3256

Télécopieur:

Autre(s) contact(s):

#### **SECTION 3 - INFORMATIONS SUR LE BARRAGE**

Catégorie administrative:

Faible contenance

Hauteur du barrage (m):

2.2

Année de construction:

1963

Hauteur de retenue (m):

1.7

Année de modification:

Superficie du réservoir (ha): Superficie bassin versant (km²): 10.85

Longueur de l'ouvrage (m):

60.0

Longueur de refoulement (m):

Zone sismique:

Largeur moyenne (m): Site hydrique:

Au pourtour d'un lac

Type(s) d'utilisation

100 % Prise d'eau

Capacité de la retenue (m³):

184 450

Date de la dernière visite:

1998-07-27

Calcul de la capacité de retenue:

Selon le règlement

## SECTION 4 - SECTION(S) DU BARRAGE ET DESCRIPTION DE L'ÉTAT

No de section:

10

Type de section:

Unique

Terre

Type de barrage:

Identification de la section:

Année de construction:

1963

Année de modification:

Type de terrain de fondation:

Alluvion ou nature inconnue

Longueur (m):

60.00

Source information:

Selon les indices sur le terrain

Revanche (m):

Matériaux:

Terre

État(s) observé(s):

Phénomène ou état:

Érosion

Localisation:

Près de la conduite d'évacuation

Description:

Majeur

Phénomène ou état:

Présence de végétation

Localisation:

Description:

Beaucoup d'arbres, Présence de végétation généralisée

État de la section:

Pauvre ou inconnu



# Fiche technique d'un barrage

Direction de la sécurité des barrages

Numéro du barrage:

X0004983

# SECTION 5 - APPAREIL(S) D'ÉVACUATION

Type d'appareil:

Déversoir conduite

Nombre:

Dimension (mètres):

environ 20m longueur, ouverture environ 30-40 cm

2 1

Description:

à gauche du remblai de la partie centrale (une conduite)

Numéro d'appareil:

Type d'appareil:

Déversoir conduite

Nombre:

2

Dimension (mètres):

environ 10m longueur, ouverture environ 10-15 cm

Numéro d'appareil:

Description:

à droite du remblai de la partie centrale (deux conduites)

Fiabilité des appareils d'évacuation : Inadéquate ou indéterminé

## SECTION 7 - INFORMATIONS SUR LA POPULATION EN AVAL DU BARRAGE

Type d'infrastructure:

Autres barrages en aval

Nombre:

Distance (m): 1000

Description:

Barrages X0004987 et X0004994

and product the factors.

SHIP THE SECTION

1, 101 , 1920

t na ent 11 th grant an • na Carner gair shither an

and the second s

The second secon

,



# Résumé des mesures applicables à un barrage de catégorie « faible contenance »

- Maintenir le barrage dans un état de fonctionnement tel qu'il n'est pas susceptible de compromettre la sécurité de personnes ou de biens.
- 2. Faire une déclaration au ministre dans les cas suivants :
- Avant la construction;
- Avant d'effectuer des travaux de modification de structure contribuant à modifier la capacité d'évacuation, la hauteur du barrage ou la stabilité de l'ouvrage;
- Avant d'effectuer des travaux de démolition.

Une déclaration relative à la construction et à la modification de structure est un dossier fournissant les nom et adresse du propriétaire, la description du projet, la localisation du barrage, la capacité de retenue et la hauteur du barrage à l'issue des travaux, une attestation de l'ingénieur responsable des plans et devis selon laquelle le barrage sera ou demeurera dans la catégorie des barrages à faible contenance à l'issue des travaux, le nom de l'ingénieur responsable des plans et devis ainsi que son numéro de membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Une déclaration relative à la démolition d'un barrage est un document fournissant les nom et adresse du propriétaire, la localisation du barrage et la description des travaux projetés.

Cette déclaration ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par la loi ou tout règlement, le cas échéant.

Le propriétaire ou le promoteur qui transmet au ministre la déclaration doit utiliser le formulaire approprié disponible sur le site Internet du Ministère : <a href="https://www.cehq.gouv.qc.ca/securite-barrages/formulaires-quides-cartes.htm">https://www.cehq.gouv.qc.ca/securite-barrages/formulaires-quides-cartes.htm</a>.

3. Informer le ministre de tout changement qui affecte un renseignement consigné au Répertoire des barrages, notamment l'information concernant la propriété de l'ouvrage, et lui transmettre, dans les trois mois qui suivent la réception d'une demande à cet effet, tout renseignement ou document nécessaire à la mise à jour du Répertoire.

Un manquement à ces mesures expose le contrevenant à une sanction administrative pécuniaire, à une poursuite pénale ou à une mesure administrative prise en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages ou de la Loi sur certaines mesures permettant d'appliquer les lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages.

Ce texte est un exposé sommaire des principales mesures prévues à la Loi sur la sécurité des barrages et au Règlement sur la sécurité des barrages. Les textes publiés dans la *Gazette officielle du Québec* constituent les seules versions officielles. Il est possible de se les procurer aux <u>Publications du Québec</u>.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous joindre par téléphone, par courriel ou par courrier aux coordonnées suivantes :

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Direction de la sécurité des barrages
675, boulevard René-Lévesque Est
9° étage, boîte 25
Québec (Québec) G1R 5V7

Courriel: repertoire.barrages@environnement.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 521-3945





The second of th

.